



CONSEIL  
DES ARTS  
DE MONTRÉAL

Montréal 

ÉTATS

2019

FINANCIERS

## Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration du  
Conseil des arts de Montréal

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil des arts de Montréal (le « Conseil »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte* S.E.N.C.R.L./s.r.l.<sup>1</sup>

Le 11 mars 2020

<sup>1</sup> FCPA auditeur, FCA, permis de comptabilité publique n° A115222

# ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

	Budget	2019 Réel	2018 Réalizations
	\$	\$	\$
<b>Produits</b>			
Apports			
Agglomération de Montréal (note 17)	18 450 000	18 450 000	16 950 000
Subventions fédérales	15 000	15 000	15 000
Subventions provinciales	15 000	15 000	15 000
Entreprises privées et organismes	222 200	190 000	102 232
Particuliers	21 800	30 300	21 800
	<b>18 724 000</b>	<b>18 700 300</b>	17 104 032
Parrainage fiscal			
Entreprises privées et organismes	475 000	389 737	262 026
Particuliers	—	91 604	107 372
	<b>475 000</b>	<b>481 341</b>	369 398
Droits d'entrée liés au Grand Prix			
	99 000	100 185	86 917
	<b>19 298 000</b>	<b>19 281 826</b>	17 560 347
Maison du Conseil des arts de Montréal (note 3)			
Intérêts (note 4)	276 000	300 671	226 261
Divers	245 000	258 814	149 568
	2 200	2 857	13 026
	<b>19 821 200</b>	<b>19 844 168</b>	17 949 202
<b>Charges</b>			
Programmes d'aide financière			
Programme général (note 5)	12 094 402	12 100 515	11 324 347
Parrainage fiscal	460 750	466 578	358 291
	<b>12 555 152</b>	<b>12 567 093</b>	11 682 638
Initiatives territoriales (note 6)			
	2 726 685	2 722 133	2 021 821
Initiatives stratégiques (note 7)			
	1 381 905	1 340 842	675 585
Frais relatifs aux prix (note 8)			
	360 363	361 454	336 153
Autres actions (note 9)			
	276 000	266 746	176 198
	<b>17 300 105</b>	<b>17 258 268</b>	14 892 395
Frais d'administration (note 10)			
	2 627 208	2 643 404	2 348 090
	<b>19 927 313</b>	<b>19 901 672</b>	17 240 485
Maison du Conseil des arts de Montréal (note 3)			
	319 464	313 024	280 409
	<b>20 246 777</b>	<b>20 214 696</b>	17 520 894
<b>(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges</b>			
	<b>(425 577)</b>	<b>(370 528)</b>	428 308

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

	2019			2018
	Grevé d'affectations d'origine interne (note 12)	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Actif net au début	<b>240 733</b>	<b>644 869</b>	<b>885 602</b>	457 294
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	—	<b>(370 528)</b>	<b>(370 528)</b>	428 308
Affectations de l'exercice				
Transfert à la Fondation du Grand Montréal	<b>(8 567)</b>	<b>8 567</b>	—	—
Initiatives des communautés autochtones	<b>(140 000)</b>	<b>140 000</b>	—	—
Actif net à la fin	<b>92 166</b>	<b>422 908</b>	<b>515 074</b>	885 602

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2019

	2019	2018
	\$	\$
<b>Actif</b>		
À court terme		
Encaisse	2 467 034	59 156
Placements (note 13)	4 590 566	5 785 246
Débiteurs (note 14)	96 480	135 290
Frais payés d'avance	2 093	1 090
	<b>7 156 173</b>	<b>5 980 782</b>
<b>Passif</b>		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 15)	347 755	346 575
Subventions à payer	3 883 932	1 665 444
Montants dus à la Ville de Montréal (note 4)	2 379 008	3 035 834
Apports reportés (note 16)	19 820	37 507
Loyers perçus d'avance	10 584	9 820
	<b>6 641 099</b>	<b>5 095 180</b>
<b>Actif net</b>		
Grevé d'affectations d'origine interne (note 12)	92 166	240 733
Non affecté	422 908	644 869
	<b>515 074</b>	<b>885 602</b>
	<b>7 156 173</b>	<b>5 980 782</b>

Au nom du conseil



Administrateur



Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

	2019	2018
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(370 528)	428 308
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	38 810	(21 345)
Frais payés d'avance	(1 003)	7 128
Créditeurs et charges à payer	1 180	118 738
Subventions à payer	713 564	182 200
Montants dus à la Ville de Montréal	848 098	(374 715)
Apports reportés	(17 687)	94
Loyers perçus d'avance	764	5 969
	<b>1 213 198</b>	<b>346 377</b>
<b>Activités de placement</b>		
Acquisition de placements	(2 000 500)	(5 785 246)
Cession de placements	3 195 180	5 351 482
	<b>1 194 680</b>	<b>(433 764)</b>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	<b>2 407 878</b>	<b>(87 387)</b>
Encaisse au début	<b>59 156</b>	<b>146 543</b>
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>2 467 034</b>	<b>59 156</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2019

## 1. Statut constitutif et nature des activités

Le Conseil des arts de Montréal (le « Conseil ») a été fondé en 1956 et il a été institué personne morale de droit public le 25 octobre 2007 en vertu de l'article 231.2 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4). Le Conseil est pourvu des pouvoirs, droits et privilèges d'une personne morale à but non lucratif constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) (RLRQ, chapitre C-38).

Le Conseil est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Le Conseil, en vertu de l'article 231.3, a pour mandat :

- de dresser et de maintenir une liste permanente des associations, sociétés, organismes, groupements ou personnes qui participent à la vie artistique et culturelle dans l'agglomération de Montréal;
- d'harmoniser, de coordonner et d'encourager les initiatives d'ordre artistique ou culturel dans l'agglomération de Montréal;
- dans les limites des revenus disponibles à cette fin, de désigner les associations, sociétés, organismes, groupements, personnes ainsi que les manifestations artistiques ou culturelles à qui ou à l'égard de qui une subvention, un prix ou une autre forme d'aide financière doit être versé.

## 2. Méthodes comptables

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Conseil a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes à but non lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

### **Utilisation d'estimations**

La présentation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des actifs et passifs, des produits, des charges, des engagements et des éventualités. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont les créditeurs et charges à payer. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### **Apports**

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

### **Produits**

Les produits de la Maison du Conseil des arts de Montréal, les droits d'entrée liés au Grand Prix et les autres produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve évidente qu'une entente est intervenue, que les services ont été rendus, que le montant a été établi et déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

### **Subventions des programmes**

Les subventions octroyées sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant. Les annulations des subventions octroyées sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.



# NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2019

## 2. Méthodes comptables (suite)

### Régime de retraite simplifié

La charge de retraite de ce régime est constatée au moment où les cotisations sont dues.

### Placements

Les placements sont constitués de certificats de dépôt dont l'échéance est de 180 jours et plus à compter de la date d'acquisition et sont évalués au moindre de leur coût et de leur juste valeur.

## 3. Maison du Conseil des arts de Montréal

	2019	2018
	\$	\$
Produits		
Location de studios et de services	300 671	226 261
Charges		
Rémunération	166 808	153 366
Cotisations de l'employeur	32 643	29 890
Gardiennage et sécurité	51 349	54 124
Téléphone, poste et publicité	4 371	3 464
Services techniques et autres	24 225	14 670
Entretien et réparations	14 438	9 020
Biens non durables et autres	7 766	7 745
Mobilier et équipement de bureau	11 424	8 130
	313 024	280 409

## 4. Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts, d'un montant brut de 316 930 \$ (205 155 \$ en 2018), sont présentés déduction faite d'un montant de 58 116 \$ (55 587 \$ en 2018) versé à la Ville de Montréal et calculé au taux d'intérêt mensuel pondéré sur les montants dus à la Ville de Montréal.

Les montants dus à la Ville de Montréal incluent des intérêts calculés sur la base des placements à court terme et des comptes épargnes de la Ville de Montréal. Le taux effectif au 31 décembre 2019 était de 2,30% (2,14% au 31 décembre 2018).

## 5. Subventions — programme général

	2019	2018
	\$	\$
Fonctionnement quadriennal	8 006 500	7 992 000
Fonctionnement bisannuel	2 201 000	1 597 500
Fonctionnement à projets	1 500 700	1 439 060
Fonctionnement à projets spéciaux	117 587	159 500
Grandes institutions	160 000	—
Échanges culturels	114 728	136 287
	12 100 515	11 324 347

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2019

## 6. Initiatives territoriales

	2019	2018
	\$	\$
Programme de tournée		
Arts de la scène	1 600 877	1 332 909
Arts visuels	186 011	71 458
Cinéma et vidéo	84 193	62 522
Littérature	44 375	57 501
Nouvelles pratiques artistiques et arts numériques	148 340	172 992
Ententes CALQ	100 000	—
Tables de concertation	35 000	—
	<b>2 198 796</b>	<b>1 697 382</b>
Programme de résidences		
Résidences d'écrivains	51 000	50 000
Projets pilotes	128 971	136 970
Poésie dans la cité	18 500	23 500
Résidences en danse	20 000	—
Résidences en musique	18 000	—
Résidences en théâtre	13 500	—
Résidences en cinéma-vidéo	31 204	—
Résidences en arts visuels	2 000	55 000
Résidences en arts numériques	5 500	15 500
Ponts culturels	60 162	43 469
	<b>348 837</b>	<b>324 439</b>
Initiatives internationales		
Résidences à l'étranger	69 500	—
Ententes internationales	105 000	—
	<b>174 500</b>	<b>—</b>
	<b>2 722 133</b>	<b>2 021 821</b>

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2019

## 7. Initiatives stratégiques

	2019	2018
	\$	\$
Nouvelle garde	130 000	—
DémArt-Mtl	283 162	137 676
Pratiques inclusives	191 441	122 781
Initiatives des communautés autochtones	331 799	60 000
Parité homme-femme	25 093	50 000
Activités de la relève	33 395	27 677
Diversité culturelle	147 335	106 537
Activités de philanthropie	168 380	144 250
Événements	19 562	18 065
Étude de consultation du milieu	10 675	8 599
	<b>1 340 842</b>	<b>675 585</b>

## 8. Frais relatifs aux prix

	2019	2018
	\$	\$
Grand Prix du Conseil		
Frais afférents	166 105	177 598
Prix en argent et œuvre d'art	84 349	94 023
Philanthropie		
Prix et bourses Jeunes Mécènes pour les Arts	17 000	15 000
Autres prix	94 000	49 532
	<b>361 454</b>	<b>336 153</b>

## 9. Autres actions

	2019	2018
	\$	\$
Soutien aux programmes de subventions	183 702	80 556
Services et expertises	83 044	95 642
	<b>266 746</b>	<b>176 198</b>

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2019

## 10. Frais d'administration

	2019	2018
	\$	\$
Rémunération	1 986 655	1 715 661
Cotisations de l'employeur	346 726	296 946
Transport et communication	133 991	140 560
Services professionnels, techniques et autres	158 689	168 547
Location, entretien et réparations	6 335	5 003
Biens non durables	11 008	21 373
	<b>2 643 404</b>	<b>2 348 090</b>

## 11. Régime de retraite simplifié

Les employés permanents bénéficient d'un régime de retraite simplifié enregistré d'épargne-retraite auquel le Conseil apporte une contribution de 4% à 7% du salaire de base brut selon les années de services rendus. Le coût de la participation à ce régime se limite à la contribution du Conseil. La charge relative au régime de retraite est de 90 272\$ (77 454\$ en 2018).

## 12. Affectations d'origine interne

	2019	2018
	\$	\$
Activités de diffusion au public	—	8 567
Prestations d'invalidité à court terme	53 846	53 846
Aménagement des locaux	38 320	38 320
Initiatives des communautés autochtones	—	140 000
	<b>92 166</b>	<b>240 733</b>

## 13. Placements

	2019	2018
	\$	\$
Certificat de placement garanti au taux de 2,4%, échéant le 13 janvier 2020	2 000 000	3 195 180
Certificat de placement garanti au taux de 2,0%, échéant le 21 janvier 2020	2 582 000	2 582 000
Fondation du Grand Montréal	8 566	8 066
	<b>4 590 566</b>	<b>5 785 246</b>

## 14. Débiteurs

	2019	2018
	\$	\$
Apports à recevoir — organismes et individus	15 000	16 500
Sommes à recevoir — organismes et individus	14 094	16 521
Taxes à la consommation à recevoir	17 716	45 566
Avances de salaires	1 038	2 096
Intérêts courus	48 632	54 607
	<b>96 480</b>	<b>135 290</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2019

### 15. Crédoiteurs et charges à payer

	2019	2018
	\$	\$
Charges sociales à payer	210 644	171 883
Autres	137 111	174 692
	<b>347 755</b>	<b>346 575</b>

### 16. Apports reportés

	2019	2018
	\$	\$
<b>Apports des partenaires aux programmes</b>		
Solde au début	37 507	37 413
Plus: montants encaissés au cours de l'exercice	34 733	31 382
Moins: montants constatés à titre de produits au cours de l'exercice	(52 420)	(31 288)
Solde à la fin	<b>19 820</b>	<b>37 507</b>

### 17. Opérations entre apparentés

Le Conseil est apparenté à l'ensemble des organismes municipaux contrôlés par la Ville de Montréal (la « Ville »), directement ou indirectement.

En vertu du contrat de prêt de locaux échéant le 31 décembre 2029 qui est présentement en cours de négociation, la Ville fournit gratuitement au Conseil les locaux situés au 1210, rue Sherbrooke Est, Montréal, ayant une superficie locative de 2 822,41 mètres carrés:

- La Ville assume les coûts de chauffage, d'électricité et d'entretien du bâtiment concernant l'entretien courant et les travaux majeurs.
- La Ville permet au Conseil de sous-louer les locaux, en tout ou en partie.

#### **Contribution financière de l'agglomération de Montréal**

Le conseil d'agglomération de Montréal a approuvé la contribution financière pour l'année financière 2019 de 18 450 000\$ (16 950 000\$ en 2018).

La Ville met gratuitement à la disposition du Conseil les biens dont elle est propriétaire constituant la contribution en biens et services offerte par la Ville:

- La Ville fournit gratuitement au Conseil les applications et les systèmes informatiques et de gestion pertinents. Outre les systèmes bureautiques et le courrier électronique offert par le Service des technologies de l'information, la Ville offre les accès, l'installation, le soutien et la formation aux systèmes.

### 18. Dépendance économique

L'existence économique du Conseil est tributaire de l'apport provenant de l'agglomération de Montréal.

